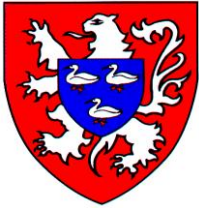


|   |   |           |                   |           |                  |           |
|---|---|-----------|-------------------|-----------|------------------|-----------|
|    | <b>COMPTE-RENDU<br/>DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DE LA COMMUNE DE RACQUINGHEM</b>   |           |                   |           |                  |           |
|   | <b>Séance du 20 septembre 2023</b>  |           |                   |           |                  |           |
| L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Racquinghem légalement convoqué le 11 septembre 2023 s'est assemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEMAIRE, Maire de RACQUINGHEM |   |           |                   |           |                  |           |
| <b>Nombre de conseillers :</b>  | <b>Exercice :</b>   | <b>19</b> | <b>Présents :</b> | <b>13</b> | <b>Votants :</b> | <b>18</b> |
| <b>Présents :</b>   | DEMAIRE Jean-Luc, ANDRZEJEWSKI Stéphanie, ANSEL Jean-Pierre, BAUDUIN Astrid, BULTEL René, CHARLET Christophe, CLERMONT Sabine, DELOUX Claude, DUFRENNE Yoan, LAMOOT Véronique, MAGNIER Zlata, PRUVOST Sébastien et PRUVOST Wulfran  |           |                   |           |                  |           |
| <b>Excusés :</b>  | DUBOIS Colette ayant donné procuration à CLERMONT Sabine, GAMBLIN Francis ayant donné procuration à LAMOOT Véronique, GRIOCHE Christelle ayant donné procuration à BAUDUIN Astrid, HANNOTEL José ayant donné procuration à BULTEL René, SANTINI Sophie ayant donné procuration à Sébastien PRUVOST et Stéphanie PLOCKYN |           |                   |           |                  |           |
| <b>Secrétaire :</b>   | DUFRENNE Yoan   |           |                   |           |                  |           |

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire demande la suppression du point n°8 (Subvention communale – ALSH)

A l'unanimité le Conseil y est favorable

### **Délibération 23/2023 : Audit énergétique de l'école primaire – Bureau d'études**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour désigner un bureau d'études thermique a été lancée. Il aura pour mission de réaliser un audit énergétique de l'école primaire et de fournir plusieurs scénarios de rénovation.

L'étude des offres est en cours.

Des travaux pourront être entrepris suivant les résultats de l'étude.

Le Conseil Municipal valide la consultation de désignation d'un bureau d'études thermiques ayant pour mission de réaliser un audit énergétique de l'école primaire et de fournir plusieurs scénarios de rénovation et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 24/2023 : Fédération Départementale d'Energie – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Fédération Départementale d'Energie pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école primaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 25/2023 : Fédération Départementale d'Energie – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Fédération Départementale d'Energie pour l'obtention d'une subvention pour le remplacement de la chaudière de l'école primaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 26/2023 : Désignation d'un référent déontologue des élus locaux**

Le référent déontologue est chargé d'apporter à l'élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il revient au Conseil Municipal de désigner un référent déontologue des élus et de préciser les obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer cette mission.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie CAYET, ancienne DGS aujourd'hui à la retraite, en qualité de référent déontologue des élus de la commune de Racquingham (sur proposition de l'Association des Maires de France qui a édité, au niveau national, une liste de référents déontologues) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame Sylvie CAYET.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 27/2023 : Transport scolaire - Convention**

Le Conseil Municipal accepte la proposition transmise par les Voyages INGLARD pour la mise à disposition d'un bus pour l'année scolaire 2023/2024.

Le tarif est de :

- 147 € TTC le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour un bus matin et soir

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les Voyages INGLARD.

**Adoption à la majorité (1 abstention)**

## **Délibération 28/2023 : Rue des Meuniers – Convention de servitude**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une canalisation de délestage des eaux pluviales de 360 mètres a été posée sur les parcelles cadastrées AI 136, AI 69 et AH 60 situées rue des Meuniers.

Une convention de servitude sera établie par acte notarié afin d'établir précisément les modalités d'exercice du droit de passage avec les propriétaires.

Les frais seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afin d'établir une convention de servitude qui précisera les modalités du droit de passage avec les propriétaires des parcelles cadastrées AI 136, AI 69 et AH 60 situées rue des Meuniers et à signer ladite convention qui sera authentifiée par acte notarié.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 29/2023 : Columbarium – Rachat de case**

Le Conseil Municipal autorise le rachat de la case au columbarium de Madame Claudine GOETINCK au 01/10/2023 au prix de 772,77 € (4 147 jours d'occupation).

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 30/2023 : VITAL'GYM audomaroise - Renouvellement de la convention d'utilisation de la salle Jean Lefebvre**

Le Conseil Municipal valide la convention d'utilisation de la salle Jean Lefebvre de VITAL'GYM audomaroise pour la saison sportive 2023-2024 pour une contribution financière de six euros par heure d'occupation.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 31/2023 : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – Fonds de concours 2023-2025**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours de la CAPSO pour les travaux de pose de canalisation de délestage rue des Meuniers et à signer tous documents s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**